

# Règlement du concours

Le concours **Raddar**<sup>MD</sup> en partenariat avec **Club Piscine** « À GAGNER 1 de 3 cartes-cadeaux ! » (Le « Concours ») commence à 00 h 00 min 01 s, heure de l'Est (« HE ») le lundi 13 avril 2026 et prend fin à 23 h 59 min 59 s HE, le dimanche 10 mai 2026 (la « Période du Concours »).

## 1. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :

Le Concours est ouvert à toutes les personnes résidant légalement au Québec et ayant atteint l'âge de la majorité au Québec au moment de leur Participation, à l'exception des employés, représentants ou agents (et les personnes domiciliées avec eux ou appartenant à leur famille immédiate) de Médias Transcontinental S.E.N.C. (« TC Media ») (l'« Organisateur du Concours »), de sa société mère, filiales ou affiliées, de ses fournisseurs de prix et de leurs agences de publicité ou de promotion, ainsi que de toute autre entité participant à la conception, à la production, à la mise en œuvre, à l'administration ou à l'exécution du Concours (collectivement, les « Parties concernées »). L'expression « famille immédiate » englobe le père, la mère, le frère, la sœur, l'enfant, le mari, la femme ou le conjoint de fait ou la conjointe de fait d'un employé, d'un représentant ou d'un agent d'une partie concernée.

## 2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION :

**AUCUN ACHAT REQUIS.** Pour participer au Concours, rendez-vous à l'adresse <https://www.raddar.ca> (le « Site Web ») et suivez les directives à l'écran pour obtenir le formulaire officiel de Participation au Concours (le « Bulletin de Participation »). Remplissez tous les champs obligatoires du Bulletin de Participation et : (i) entrez votre prénom et votre nom de famille, y compris le code postal, une adresse électronique valide et votre numéro de téléphone ; (ii) confirmez que vous avez lu les modalités du présent règlement (le « Règlement ») et que vous acceptez d'y être juridiquement lié ; et (iii) indiquez si vous désirez obtenir de l'information additionnelle en lien avec des concours ou événements promotionnels futurs de l'Organisateur du Concours en cochant la case prévue à cet effet. Une fois que vous avez rempli votre Bulletin de Participation en indiquant tous les renseignements demandés, suivez les directives à l'écran pour soumettre le tout (la « Participation »). Votre Participation doit être envoyée et reçue durant la Période du Concours. Toutes les Participations admissibles transmises et reçues pendant la Période du Concours seront incluses dans le tirage au sort des Prix.

**Limites et restrictions de la Participation au Concours :** Limite d'une (1) Participation par personne, par adresse de courriel, par jour pendant la Période du Concours. Il demeure entendu que, pour éviter toute ambiguïté, vous ne pouvez utiliser qu'une (1) seule adresse de courriel pour participer au Concours. Le ou les serveurs du Site Web du Concours seront les seuls éléments qui seront pris en compte pour déterminer le moment de la réception d'une Participation.

**Vérification et rejet d'une Participation :** Toutes les Participations peuvent être vérifiées en tout temps et pour quelque raison que ce soit. L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion absolue, d'exiger qu'un participant présente une preuve de son identité et/ou de l'admissibilité de sa Participation au Concours. Tout manquement à fournir une telle preuve pourrait entraîner une disqualification.

Si l'Organisateur du Concours découvre qu'une personne a utilisé (ou a tenté d'utiliser) de multiples noms, identités ou systèmes automatisés pour participer ou pour perturber la bonne marche du présent Concours, elle pourra alors être disqualifiée à la discrétion exclusive de l'Organisateur du Concours.

### **3. DESCRIPTION DES PRIX :**

Trois (3) prix seront attribués dans le cadre de ce Concours (chacun étant un « Prix »). Chaque Prix consiste en un lot de cartes-cadeaux d'une valeur totale de **trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) CAN**. La valeur totale de tous les prix offerts dans le cadre du Concours est de **10 500 \$ CAN**.

Chaque Prix est composé d'au plus trois (3) cartes-cadeaux pour une valeur totale de 3 500 \$ chez les détaillants participants de votre choix (énumérés en Annexe 1) situés, au plus, à 20 kilomètres de la résidence de la personne récipiendaire du Prix. Le Prix doit être accepté tel qu'il est attribué et ne peut être ni transféré, ni cédé, ni échangé contre de l'argent. Les gagnants sont responsables de récupérer leur prix à l'endroit déterminé par les Organisateur du concours, et ce, à leurs frais. Aucun envoi postal ou livraison ne sera effectué, sauf indication contraire des Organisateur.

### **4. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX :**

Le mercredi 13 mai 2026 (la « Date du tirage »), aux bureaux de TC Media de Montréal, au Québec, à environ 10 h 00 HE, **trois (3) participants admissibles** seront choisis par tirage au sort parmi toutes les Participations admissibles envoyées et reçues durant la Période du Concours, conformément au

présent Règlement. Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations admissibles reçues.

Une Partie concernée ou un représentant désigné fera au moins une (1) tentative pour communiquer, par courriel et par téléphone, avec les participants sélectionnés dans les sept (7) jours ouvrables suivant la Date du tirage. Si un participant sélectionné est injoignable dans ce délai, il sera disqualifié et l'Organisateur pourra sélectionner au hasard un autre participant admissible.

**AVANT D'ÊTRE CONFIRMÉS COMME GAGNANTS**, les participants sélectionnés devront :

(a) répondre correctement, sans aide mécanique ou autre, à une question réglementaire d'arithmétique ;

(b) remplir, signer et retourner, dans un délai de sept (7) jours ouvrables, le formulaire de déclaration et de dégageement de responsabilité (le « Formulaire »).

Si un participant sélectionné échoue à l'une de ces conditions, il sera disqualifié et un autre participant pourra être sélectionné. **Les gagnants** consentent à ce que leurs noms, adresses, voix, images et déclarations en lien avec le Concours puissent être utilisés à des fins publicitaires par l'Organisateur du Concours, sans rémunération additionnelle.

##### **5. CONDITIONS GÉNÉRALES :**

Toutes les participations deviennent la propriété de l'Organisateur du Concours. Le Concours est soumis à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Les Renoncitaires n'assument aucune responsabilité pour toute défaillance technique du Site Web, pour toute Participation non reçue ou pour tout dommage subi par l'équipement informatique d'un participant.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit de retirer, de modifier ou de suspendre ce Concours en cas d'erreur, de problème technique ou de fraude. Toute tentative délibérée d'endommager le Site Web contrevient au Code criminel et aux lois civiles.

**Renseignements personnels** : Chaque participant autorise l'Organisateur à utiliser les renseignements fournis pour l'administration du Concours. Si le consentement a été donné sur le Site Web, le participant pourra recevoir des communications additionnelles de TC Media (désabonnement possible à tout moment via [desabonnement@tc.tc](mailto:desabonnement@tc.tc)).

**Consultation** : Le présent Règlement est disponible aux bureaux de TC Media (1, Place Ville Marie, bureau 3240, Montréal). **Les noms des gagnants** du Concours **seront disponibles** du mercredi 20 mai 2026 au mardi 16 juin 2026 aux bureaux de TC Media, ainsi que sur la page Facebook **raddarMD** au plus tard dix (10) jours suivant la Date du tirage.

En cas de divergence entre la version française du Règlement et tout autre document promotionnel, les modalités de la version française du présent Règlement auront préséance